

Reproduction autorisée avec indication précise de la source (journal ci-dessus mentionné)

"L'Office national de la chasse est particulièrement attentif aux projets exposés ci-dessous. Il peut étudier avec le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt les possibilités de déposer des dossiers de demande de subvention dans le cadre de l'article 19 du règlement communautaire dont il est question en fin de cet article." Claude MALLET, ONC-MPF

L'ANNÉE AGRICOLE

QUALITE DE LA VIE ET ENVIRONNEMENT

Les grandes orientations en matière de qualité de la vie

.....

Les dégradations de l'environnement ont été souvent causées par des méthodes brutales d'intensification. Celles-ci lui étaient imposées par des contraintes technico-économiques. Mais il faut aujourd'hui un cadre général pour développer et ordonner les actions de restauration de l'environnement et de la qualité de la vie.

.....

La lutte contre les pollutions liées aux productions agricoles

Cette action concerne les pollutions liées tant aux productions animales qu'aux productions végétales

La lutte contre les pollutions liées aux productions animales

Les pollutions d'origine animale sont dues aux fortes densités d'animaux d'élevages et notamment aux élevages hors-sol (production porcine et avicole).

Afin de préserver l'eau, le sol et l'air contre l'amplification de ces risques, le ministère de l'Agriculture et de la Forêt met en place un ensemble de mesures allant de la recherche formelle à la généralisation sur le terrain de dispositions ayant déjà fait la preuve de leur efficacité.

.....

Lutte contre les pollutions liées aux productions végétales

L'utilisation intensive des terres agricoles, l'emploi accru d'engrais et de pesticides et la spécialisation plus

poussée des exploitations agricoles peuvent avoir des conséquences néfastes sur le milieu, qu'il s'agisse de l'eau, du sol, de l'air ou du paysage.

C'est pourquoi, le ministère de l'Agriculture et de la Forêt renforce un ensemble de dispositions qui portent sur un large éventail de domaines d'action, depuis la recherche jusqu'à la mise au point de nouvelles mesures réglementaires.

Quatre directions sont privilégiées :

- sensibilisation des différents acteurs,
- rationalisation des fumures et conduite des cultures,
- amélioration des traitements phytosanitaires,
- sauvegarde de la qualité de l'eau et pratique de l'irrigation.

En dehors du recours à des matériels mieux adaptés, la lutte contre les pollutions liées aux productions végétales exige relativement peu d'investissements au niveau de l'exploitation. C'est donc essentiellement sur les programmes de modification des pratiques culturales et des modes de production ou d'occupation du sol que porte l'effort.

.....

Le ministère de l'Agriculture et de la Forêt a demandé une hausse de la redevance pour l'homologation des produits phytosanitaires (actuellement fixée à 1 000 F par spécialité commerciale). Les ressources supplémentaires ainsi dégagées pourront aller aux plans de surveillance des résidus sur les produits végétaux et dans les eaux.

.....

La préservation de l'espace rural

.....

Des pratiques agricoles respectueuses de l'espace naturel

Pour protéger des zones définies comme sensibles du point de vue de l'environnement, le ministère veut aider les agriculteurs qui adoptent des pratiques de production respectueuses de l'espace naturel dans lequel se situe leur exploitation.

L'article 19 du règlement communautaire socio-structurel 797-85 modifié, favorise naturellement ce mode d'action.

A ce titre, ces exploitants peuvent bénéficier de primes annuelles à l'hectare variant de 100 à 1 100 F/ha/an, couvrant tout ou partie des pertes de revenu ou des surcoûts qui résultent de l'adoption de ces nouvelles pratiques.

.....